



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°16-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 8 mars 2024 par l'entreprise CITEOS, laquelle souhaite effectuer des travaux de remplacement de 2 supports bétons située chemin des Favieres à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le lundi 18 mars 2024 au vendredi 05 avril 2024,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin des Favieres pour tous les véhicules :

- Route Barrée
- Déviation par le chemin de l'Abreuvoir

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 18 mars 2024 au vendredi 05 avril 2024.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CITEOS, Chemin des Frères Lumière 42110 Feurs, nom du responsable : Monsieur AVOND Jordan tél : 06 09 36 42 84

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à CITEOS, Chemin des Frères Lumière 42110 Feurs, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 12 mars 2024

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 13/03/2024

Le Maire,
Frédéric MILLET

